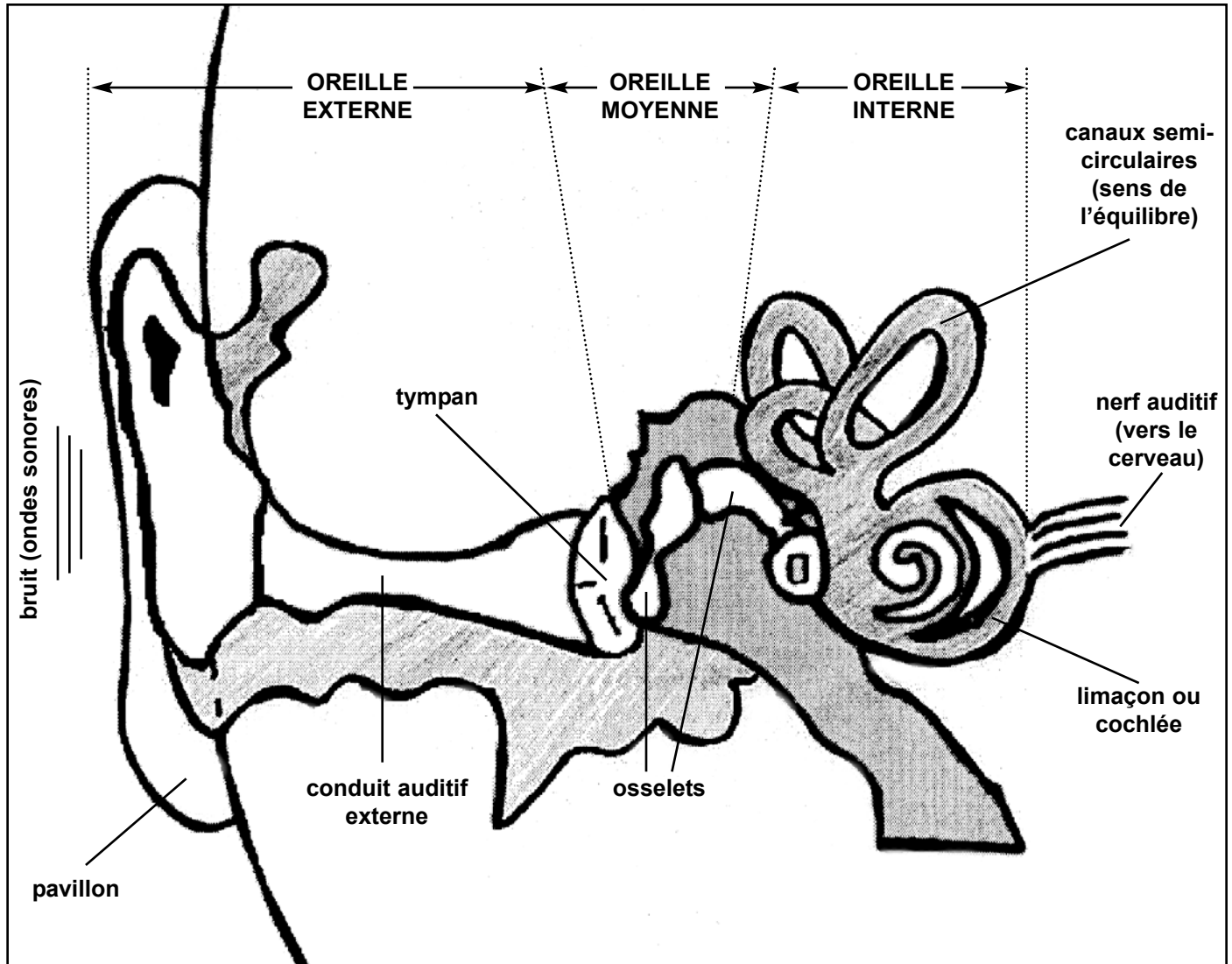


ANNEXE 14 : Les parties de l'oreille



Les **ondes sonores** captées par le **pavillon** pénètrent dans le **conduit auditif externe**, frappent le **tympan** et le font vibrer. Les vibrations passent alors à trois **osselets**, soit le **marteau**, l'**enclume** et l'**étrier**. Les osselets amplifient les vibrations et les transmettent au liquide contenu dans le conduit enroulé en spirale nommé **limaçon (ou cochlée)**, dans l'**oreille interne**. Le liquide fait osciller les **cils** de la paroi interne du limaçon (de la cochlée). Le mouvement des cils engendre des signaux qui sont relayés au **cerveau** par le **nerf auditif**. Le cerveau analyse ces signaux et les interprète pour que l'on puisse « entendre ». Les troubles auditifs sont dus à des défaillances dans l'une ou plusieurs des parties de l'oreille ou du cerveau. Les **canaux semi-circulaires** n'interviennent pas dans l'ouïe mais sont essentiels au sens de l'équilibre.

